

Sécurité en forêt

ENFANTS ET ADULTES
CHIENS TENUS EN LAISSE



Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnants
Merci de garder votre gilet de sécurité durant toute la durée de la balade (enfants)



Rester sur les sentiers prévus et groupés
Prévenir si vous vous arrêtez (pause pipi)
Rester aux bords des chemins forestiers accessibles aux véhicules



Si vous avez besoin de faire une pause, n'hésitez pas à le dire
En cas de besoin, je suis formée aux gestes de 1er secours et je dispose d'une trousse de 1ers soins



Respecter les sites naturels et l'environnement
Ne pas toucher / cueillir de plantes sans autorisation
Ne pas toucher / ramasser de champignons sans autorisation
Ne pas jeter de déchets (sac à disposition)



Par Arrêté préfectoral datant de 2022.
Il est interdit, du 1er mars au 30 septembre, de faire des feux, barbecues ou de fumer (vapoter) à moins de 200m de l'orée forestière et en forêt
L'usage d'appareil électrique est également interdit, sauf dérogations (bûcheronnage)



Attention !
Si vous trouvez un objet ou tout autre chose insolite, surtout ne pas toucher / déplacer et me prévenir immédiatement (obus, munitions, traces de braconnage)

Sécurité Zone préservée

ENFANTS ET ADULTES
CHIENS TENUS EN LAISSE



Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnants
Merci de garder votre gilet de sécurité durant toute la durée de la balade (enfants)



Rester sur les sentiers prévus et groupés
Prévenir si vous vous arrêtez (pause pipi)
Ne pas courir sur les pontons en bois
Ne pas boire ou se baigner dans l'eau



Si vous avez besoin de faire une pause, n'hésitez pas à le dire
En cas de besoin, je suis formée aux gestes de 1er secours et je dispose d'une trousse de 1ers soins



Respecter les sites naturels et l'environnement
Ne pas toucher / cueillir de plantes sans autorisation
Ne pas toucher / saisir les animaux ou insectes
Ne pas jeter de déchets (sac à disposition)



Par Arrêté préfectoral datant de 2022.
Il est interdit, du 1er mars au 30 septembre, de faire des feux, barbecues ou de fumer (vapoter) à moins de 200m de l'orée forestière et en forêt
L'usage d'appareil électrique est également interdit, sauf dérogations (bûcheronnage)



Attention !
Respecter toutes les règles indiquées au départ de la Zone préservée. Certaines espèces sont protégées.
Vous pouvez retirer vos chaussures et vos chaussettes dans cette zone préservée

Sécurité Lacs & Etangs

ENFANTS ET ADULTES
CHIENS TENUS EN LAISSE



Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnants
Merci de garder votre gilet de sécurité durant toute la durée de la balade (enfants)



Rester sur les sentiers prévus et groupés
Prévenir si vous vous arrêtez (pause pipi)
Ne pas courir près de l'eau



Si vous avez besoin de faire une pause, n'hésitez pas à le dire
En cas de besoin, je suis formée aux gestes de 1er secours et je dispose d'une trousse de 1ers soins



Respecter les sites naturels et l'environnement
Ne pas toucher / cueillir de plantes sans autorisation
Ne pas jeter de déchets (sac à disposition)



Par Arrêté préfectoral datant de 2022.
Il est interdit, du 1er mars au 30 septembre, de faire des feux, barbecues ou de fumer (vapoter) à moins de 200m de l'orée forestière et en forêt
L'usage d'appareil électrique est également interdit, sauf dérogations (bûcheronnage)



Attention !
Certains lacs sont interdits à la baignade
>> Pierre-Percée, La Maix
Baignade interdite dans les étangs / mares et cours d'eau
Ne pas boire ou s'approcher des rives des lacs / étangs

Sécurité sur la voie verte

ENFANTS ET ADULTES
CHIENS TENUS EN LAISSE



Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnants
Merci de garder votre gilet de sécurité durant toute la durée de la balade (enfants)



Rester groupés
Port du casque obligatoire si les enfants sont en vélo
Prévenir si vous vous arrêtez (pause pipi)
Respecter les autres usagers



Si vous avez besoin de faire une pause, n'hésitez pas à le dire
En cas de besoin, je suis formée aux gestes de 1er secours et je dispose d'une trousse de 1ers soins



Respecter l'environnement et l'eau
Ne pas toucher / cueillir de plantes sans autorisation
Ne pas boire l'eau de la rivière
Ne pas jeter de déchets (sac à disposition)



Par Arrêté préfectoral datant de 2022.
Il est interdit, du 1er mars au 30 septembre, de faire des feux, barbecues ou de fumer (vapoter) à moins de 200m de l'orée forestière et en forêt
L'usage d'appareil électrique est également interdit, sauf dérogations (bûcheronnage)



Des lâchés d'eau provenant du barrage de Pierre-Percée ont lieu fréquemment, il est strictement interdit de s'approcher et de se baigner de la Plaine

Sécurité en campagne

ENFANTS ET ADULTES
CHIENS TENUS EN LAISSE



Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnants
Merci de garder votre gilet de sécurité durant toute la durée de la balade (enfants)



Rester sur les chemins ruraux et groupés, sans empêcher le passage des autres personnes
Ne traverser pas sans y avoir été invité



Si vous avez besoin de faire une pause, n'hésitez pas à le dire
Si vous avez besoin d'aller aux toilettes, informez moi
En cas de besoin, je suis formée aux gestes de 1er secours et je dispose d'une trousse de 1ers soins



Ne jeter pas vos déchets sur la voie publique (sac à disposition ou poubelles publiques)
Ne jeter pas vos mégôts de cigarettes et mettez vous en retrait du groupe lorsque vous désirez fumer SVP



Respecter les lieux visités
Ne pas toucher sans y être invité
Ne pas dégrader



Eviter de boire l'eau des fontaines / lavoirs
Ne pas s'approcher des rives des cours d'eau



Ne donner pas de nourriture aux animaux sans y être invité
Ne rentrer pas dans un champs sans autorisation
Ne pas toucher / ramasser de plantes sans autorisation

Sécurité en ville

ENFANTS ET ADULTES CHIENS TENUS EN LAISSE



Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnants
Merci de garder votre gilet de sécurité durant toute la durée de la balade (enfants)



Rester sur les trottoirs et groupés, sans empêcher le passage des autres personnes
Traverser dans les passages piétons, lorsque le feu tricolore est vert (enfants)
Ne traverser pas sans y avoir été invité



Si vous avez besoin de faire une pause, n'hésitez pas à le dire
Si vous avez besoin d'aller aux toilettes, informez moi
En cas de besoin, je suis formée aux gestes de 1er secours et je dispose d'une trousse de 1ers soins



Ne jeter pas vos déchets sur la voie publique (sac à disposition ou poubelles publiques)
Ne jeter pas vos mégôts de cigarettes et mettez vous en retrait du groupe lorsque vous désirez fumer SVP



Respecter les lieux visités
Ne pas toucher sans y être invité
Ne pas dégrader



Eviter de boire l'eau des Fontaines
Ne pas s'approcher des rives des cours d'eau